

## Taux horaires droit du travail

Par anthon1978, le 05/12/2009 à 09:27

Bonjour,

je voudrais savoir si le taux horaires peut baisser une fois acquis?

Par Visiteur, le 06/12/2009 à 10:00

bonjour,

en principe sans votre accord, il ne peut pas baisser..

quel est le problème ?

## Par PoppyPop, le 29/12/2009 à 11:41

Bonjour,

Je me pose également la question car il y a a peu pres un an, j'ai négocier avec mon chef de ne plus passer par un prestataire pour faire le menage, que je le ferai moi. Il m'a donc augmenté, mais aucun papier n'a été signé, ni avenant, ni rien.

Ensuite, il y a peu, j'ai demandé une augmentation, que j'ai eu. Celle ci a été consigné dans un avenant a mon contrat de travail, que j'ai signé.

Aujourdui, pour des raisons inexplicables, il veut me retirer le menage (je lui ai demandé si c'etait parce que je ne le fesais pas asez bien il m'a dit non rien à voir..) et du coup, il commence deja a me parler de me retirer des heures ou de revoir mon taux horaires.

Etant donné que l'accord sur e menage etait "tacite", qu'il n'est consigné nul part, et qu'il a priT seul la decision de me retirer cette partie du travail, a t il le droit de toucher a mon salaire?

Merci de votre réponse,

Cordialement,